



Fabien BOUCHET
Ludovic BOUCHET
Géomètres-Experts
www.geoexpert42.fr

Agence de **Saint-Chamond**
2A Rue Marc Seguin - Paul Station
42400 - Saint-Chamond
Tél. 04.77.22.78.25
contact@geoexpert42.fr

Agence de **Montbrison**
2 bis Boulevard Chavassieu
42600 - Montbrison
Tél. 06.64.90.20.89
montbrison@geoexpert42.fr

Département de la LOIRE

Commune de SAINT-GENEST-LERPT

impasse du Buchat
Parcelles AI-1097-1098

PLAN DE MASSE

Copropriétés :
"Les Baraudes 1"
"Les Baraudes 2"



Référence dossier : 25230
Fichier informatique : 25230_masse.dwg
Relevé réalisé le 10/11/2025
Plan en date du 09/01/2025
Planimétrie : RGF93 / CC46
Altimétrie : Sans
Echelle : 1/250

NOTA :

TOPOGRAPHIE :

Précision du relevé centimétrique
Rattachement planimétrique dans le système national : Système RGF 93 - CC46 (Précision du rattachement +/- 5 cm)
Rattachement altimétrique dans le système national : Système IGN 69 (Précision du rattachement +/- 5 cm)

En cas de terrain encombré, des détails topographiques ont pu être oubliés. Un relevé complémentaire après nettoyage devra être réalisé.

RÉSEAUX :

Seuls les réseaux apparents en surface sont indiqués sur le plan. Les réseaux enterrés existants n'ayant pas pu être relevés, une détection est conseillée afin d'étudier leur déplacement ou de créer les servitudes correspondantes.

SERVITUDES :

Ce plan ne traite que des servitudes créées lors de la présente division.
Pour les servitudes existantes, il convient de se reporter aux actes antérieurs.

SURFACES ANNONCÉES :

- Contenance cadastrale :

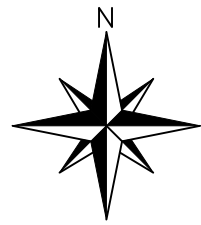
La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques relevées sur le plan cadastral à partir des limites y figurant. Cette contenance et ces limites n'ont qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt. Les contenances et limites cadastrales ne sont donc pas garanties et un écart plus ou moins important peut être constaté par rapport aux limites et à la superficie réelle.

- Superficie réelle :

La superficie réelle est obtenue par mesures prises sur le terrain entre des limites de propriété connues, c'est-à-dire définies avec les propriétaires riverains privés ou publics par procédure de bornage ou délimitation. De fait, seules les limites de propriété déterminées par un Géomètre-Expert inscrit à l'Ordre sont ainsi garanties.

- Superficie indicative :

La superficie indicative est obtenue par mesures prises sur le terrain et entre des éléments qui ne constituent pas des limites de propriété privée ou publique comme décrites ci-dessus.



LEGENDE :

- +— Limite rétablie d'après plan de division dressé le 2 décembre 2014 par M. DE CERTAINES, Géomètre-Expert à SAINT-ETIENNE (réf 14.09.325)
- - - Limite en cours de bornage par notre cabinet (réf 25230) (Réunion réalisée le 07 janvier 2026 - recueil des signatures en cours)
- Limite nouvelle
- - - Application cadastrale (limite approximative et non garantie)
- AI-75 Numérotation cadastrale
- ▨ Servitude de passage à créer
Fonds servant : parcelle AI-1098
Fonds dominant : parcelle AI-1097
- ⊕ Borne OGE, Spit ou piquet, marque de peinture
- Clôtures
- ▨ Mur, muret
- ▭ Bâtiment, bâtiment léger
- ⤴ Lampadaire, poteau électrique, poteau télécom
- ⤴ Talus
- DEP Descente d'eaux pluviales
- ⊠ Arbres, Haies
- ⊠ regard

